

Direction départementale
des Finances publiques du Gard

**Le Directeur départemental
des Finances publiques**

67, rue Salomon Reinach
30 000 NÎMES
Téléphone : 04 66 87 87 29
ddfip30.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Evaluatrice : Stéphanie Brucci

Téléphone : 06.84 33 38 91

Courriel : stephanie.brucci@dgfip.finances.gouv.fr

Nos Réf :

→ DS : 8441143

→ OSE : 2022-30028-28313



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD

DIRECTION REGIONALE FINANCES PUBLIQUES
OCCITANIE ET DEPARTEMENT HAUTE
GARONNE

Nîmes, le 10 mai 2022

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

Désignation du bien : parcelles en nature de chemin rural

Adresse du bien: CHEMIN PIGNON 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE –

Valeur vénale : 1 725 € HT

1 – Service Consultant : COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

affaire suivie par :

e.giraud@bagnolssurceze.fr

2 – Date de consultation : 12 avril 2022

– Date de visite : pas de visite

– Date de constitution du dossier « en état » : 16 mai 2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Objet : Cession d'une partie du chemin de Pignon à Bagnols-sur-Cèze.

4 – Description du bien

Références cadastrales : NC

Adresse : Chemin Pignon 30200 Bagnols-sur-Cèze

La portion de Chemin objet de la cession n'a plus d'existence physique. Aujourd'hui, ce chemin dessert uniquement la parcelle BW 141. Les propriétaires de cette parcelle ont proposé à la Commune d'acquérir la portion de 75 m² située devant leur propriété.

5 – Situation juridique

Désignation des propriétaires : Commune de Bagnols sur Ceze

Origine de propriété : /

Situation locative : bien estimé libre d'occupation.

6 – Urbanisme et réseaux

PLU de la commune, dernière approbation le 23/11/2019 ; zone U ;

7 – Détermination de la valeur vénale

L'évaluation a été réalisée selon la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale de la portion de 75 m² anciennement chemin rural non cadastré est estimée à 1 725€ assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

8 – Durée de validité :

Un an.

9– Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

P/o le Directeur départemental des Finances publiques

l'évaluatrice,
contrôleur principal des finances publiques

